



APPEL À PROJETS

« Les **Sciences Unies** pour un autre **Développement** »

La MSH Sud lance son
appel à projets **2019 - 2020**
destiné au soutien de la
recherche interdisciplinaire.

Renseignements
et dossiers de candidature :
mshsud.org

Date limite de dépôt : **20 octobre 2018**



COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



IRD
Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE



Montpellier
SupAgro



TABLE DE MATIERES

1. Contexte	p. 3
2. Conditions générales	p. 3
3. Modalités de dépôt et calendrier	p. 4
4. Modalités de soutiens	p. 5
5. Critères d'éligibilité	p. 6
6. Critères de sélection	p. 7
7. Suivi de l'avancement des projets sélectionnés	p. 8
8. Engagement des porteurs	p. 9
9. Thématiques de l'appel à projets	p. 9
10. Signatures des porteurs du projet	p. 14
11. Annexe 1 : Modèle de Lettre d'engagement (laboratoire)	p. 15
12. Annexe 2 : Modèle de Lettre d'engagement (bailleur non-académique)	p. 16
13. Annexe 3 : Formulaire de candidature	p. 17

1. CONTEXTE

La MSH Sud est dédiée à tous les chercheurs du site académique, toutes disciplines confondues. Son périmètre n'est donc pas circonscrit aux seules sciences humaines et sociales (SHS) et s'appuie sur une démarche de co-construction ouverte à toutes les sciences dont les applications produisent des effets sur l'homme, les sociétés et leur environnement. Comme telle, elle entend questionner et renouveler les modes de développement de nos sociétés par un programme d'actions articulant une pratique élargie de l'interdisciplinarité et des interactions renouvelées entre sciences et société, formant les deux piliers essentiels de son projet.

Pour son démarrage en 2016, la MSH Sud avait lancé un premier appel à projets (AAP) ouvert à toute problématique entrant en résonance avec ses axes thématiques (voir [Bilan d'activité 2016-2018](#)¹). Ce deuxième appel à projets, validé par le Conseil scientifique (CS) de la MSH Sud, est organisé en trois sous-sections :

- AAP Blanc
- AAP Santé-Environnement
- AAP Les (nouveaux) territoires du militantisme.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projet concerne **toutes les disciplines**, sciences humaines et sociales (SHS) et autres sciences. Il est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant**.

Les propositions soumises doivent correspondre à une demande de soutien à programme de recherche interdisciplinaire et à l'un des deux formats suivants :

- **Candidature d'équipe-projet** : l'équipe-projet a déjà été réunie de manière informelle ou le sera à la date du dépôt.
- **Candidature individuelle** : pour la recherche de partenariat en vue de former une équipe-projet. Le porteur du projet propose un angle problématique sur lequel il souhaiterait travailler en interdisciplinarité et être accompagné par la MSH dans le montage d'une équipe-projet, par rapprochement et agglutination des candidatures reçues ou par la recherche de nouveaux partenaires.

Pour les modalités pratiques, contact (**jusqu'au 20/07 puis à partir du 4/09/2018**) :

Julien Mary
Réfèrent scientifique MSH Sud
julien.mary@mshsud.org
04 11 75 71 71

¹ Voir : <http://www.mshsud.org/ressources-en-ligne/bilans-scientifiques>.

Préalablement au dépôt du projet, les porteurs sont invités à s'adresser à l'équipe de la MSH Sud, chargée de les accompagner dans le processus de mise en forme du dossier de candidature : structuration thématique et organisationnelle ; mise en relation avec d'autres chercheurs, dans d'autres disciplines (le cas échéant, proposition d'association avec d'autres projets candidats), et/ou acteurs non-académiques (associations, etc.) ; recherche de partenariats financiers ou logistiques ; conseils en termes d'approche globale et intégrée de la valorisation ; etc.

Contact (**jusqu'au 20 juillet, puis à partir du 4 septembre 2018**) :

Julien Mary
Référént scientifique MSH Sud
julien.mary@mshsud.org
04 11 75 71 71

3. MODALITÉS DE DÉPÔT ET CALENDRIER

Le **dossier de dépôt**, dûment renseigné et signé, devra comporter les documents suivants :

1. Le formulaire de candidature (**fichier Excel téléchargeable [ici](#)²**) : fiches projet, consortium, cadrage scientifique, programme de travail, budget détaillé.
Merci de soumettre le formulaire en format Excel et PDF en nommant les fichiers :
« Form_ACRONYMEPROJET ».
2. Les lettres d'engagement signées par les directeurs de laboratoires ou autres bailleurs impliqués financièrement dans le projet (**voir annexes 1 et 2**). Merci de soumettre une copie scannée du document en format PDF sous le nom :
« Lettre_ACRONYMEPROJET_SIGLELABO ou AUTRE BAILLEUR ».

L'ensemble du dossier de dépôt (formulaire de candidature et lettres d'engagement), respectant le format établi, devra être transmis à la MSH Sud par voie électronique, sous l'objet « AAP 2018-2019 MSH Sud : Dossier ACRONYMEPROJET » à :
julien.mary@mshsud.org

Calendrier :

Publication de l'appel à projets : 10 juillet 2018.

Accompagnement des porteurs de projets (voir § 2) : 4 septembre-19 octobre 2018

Date limite de soumission des candidatures : 20 octobre 2018.

Évaluation des candidatures : novembre-décembre 2018.

Résultats et début effectif des programmes : deuxième quinzaine de janvier 2019

² Voir : www.mshsud.org/images/AAP_2018-2019_Form_depot.xlsx.

4. MODALITÉS DE SOUTIENS

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien financier et non-financier.

Soutien financier

Le soutien financier est accordé uniquement aux candidatures d'équipes-projets.

Dans la limite du budget alloué à la MSH Sud, celle-ci soutiendra un nombre limité de projets d'une **durée d'un ou deux ans** après sélection par son CS et validation par son Comité de pilotage (Copil).

Ces projets seront financés annuellement par la MSH Sud (pour 2019, à hauteur de **2 000€ à 12 000€** par projet) et devront être cofinancés (*a minima* 25% de l'enveloppe demandée à la MSH Sud) : participation des laboratoires (sous forme de subvention ou de prestation, frais de personnels permanents exclus), autres bailleurs, etc.

La dotation de la MSH Sud peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du projet, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des vacances et gratifications de stagiaires) :

- organisation d'évènements scientifiques,
- transport et hébergement de chercheurs invités,
- missions et enquêtes de terrain,
- édition et diffusion scientifiques,
- consommables scientifiques (réactifs d'analyse, etc.) et prestations internes (analyses, etc., à l'exception des frais de personnels permanents),
- prestations extérieures (demandes examinées au cas par cas).

Les frais de bouche pris en charge **ne peuvent excéder 30 %** de la dotation MSH.

Pour être admissibles, les dépenses doivent être réelles, justifiées, en lien avec le projet et limitées à sa durée. Seules les dépenses ayant été réalisées (service fait) avant la date de fin du projet seront prises en compte.

Soutien non financier

Le soutien non financier est accordé à toutes les candidatures d'équipes-projets sélectionnées. Celles-ci bénéficient :

- d'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH Sud et bailleurs de fonds de la recherche,
- de **l'octroi temporaire** de salles de séminaire et de colloque,
- d'un **accès aux différents services de la MSH Sud** :

Partenariat et valorisation	
Partenariats scientifiques ; accompagnement par le CS ; valorisation	julien.mary@mshsud.org
Appui au montage de projets ultérieurs	elena.vallejo@lr-universites.fr ; isabelle.mermet@mshsud.org

Relations internationales	sophie.garcia@mshsud.org
Co-construction de projets avec des acteurs non-académiques	raphaelle.anginot@mshsud.org
<i>Gestion administrative et financière</i>	
Secrétariat général ; gestion administrative et financière	Isabelle.mermet@mshsud.org
Logistique ; gestion des missions ; accueil des chercheurs & manifestations ; affiches-programmes	administration@mshsud.org
<i>Communication et diffusion</i>	
Edition	sophie.garcia@mshsud.org
Communication	communication@mshsud.org
Productions audiovisuelles (captation, montage et diffusion)	antoine.bourlier@mshsud.org
Archivage et diffusion numériques des résultats, corpus et bases de données, lien vers les TGIR (Huma-Num, NumeRev...)	frederic.assie@mshsud.org

5. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les vérifications de l'éligibilité des candidatures seront réalisées par l'équipe de la MSH Sud sur la base des informations disponibles à la date de clôture de soumission des propositions : 20 octobre 2018.

Les candidatures considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées.

Les critères d'éligibilité sont :

- Respect du calendrier : la candidature doit être soumise avant la date de clôture de l'appel.
- Caractère complet de la candidature : une proposition, pour être complète, doit comprendre tous les documents détaillés dans le paragraphe 3 « *Modalité de dépôt et calendrier* ».
- Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'une seule candidature.
- La proposition doit **s'inscrire dans le projet de la MSH Sud « les sciences unies pour un autre développement »** (voir les [orientations scientifiques de la MSH Sud](#)³).
- Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire, associant au moins une discipline SHS**.
- La candidature doit être portée par **au moins deux chercheurs du site** académique (ex-Languedoc-Roussillon) relevant **d'au moins deux laboratoires différents et de deux disciplines différentes**. Les porteurs sont encouragés à réunir plusieurs partenaires régionaux, associés à des chercheurs extérieurs (en lien par exemple

³ Voir : <http://www.mshsud.org/la-msh-sud/axes-thematiques>.

avec d'autres MSH), notamment étrangers. L'implication des chercheurs du site académique ex-Midi-Pyrénées sera un atout.

- La **durée du projet doit être d'un ou deux ans** (l'octroi effectif d'une deuxième année étant soumis à évaluation du Conseil Scientifique à l'issue de la première année).
- La **participation financière des laboratoires et autres bailleurs** impliqués dans le projet devra s'élever à 25 % minimum de l'enveloppe demandée à la MSH Sud.

6. CRITERES DE SELECTION

La sélection est faite après **évaluation par le Conseil Scientifique (CS)** de la MSH Sud et **validation de son Comité de pilotage (COFIL)**. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'« **experts** » **extérieurs** afin d'éclairer les choix du Conseil Scientifique.

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- **Critères éliminatoires** (si note inférieure à la moyenne) :
 - Qualité scientifique :
 - Qualité du questionnement
 - Qualité de l'équipe constituée
 - Qualité de la méthodologie mobilisée
 - Crédibilité budgétaire
 - Caractère interdisciplinaire
- **Autres critères discriminants** :
 - Adéquation avec le projet, les missions et la stratégie de la MSH Sud
 - Réflexivité (prime à la réflexion méthodologique et paradigmatique, notamment sur la pratique interdisciplinaire, le rapport sciences-société, etc.)
 - Aspect structurant pour le site (prime au croisement entre SHS et autres sciences / aux programmes tissant des liens entre chercheurs, unités, établissements et organismes de recherche de la région Occitanie)
 - Ouverture et visibilité internationales, tout particulièrement en interaction avec les Suds (caractère international de l'équipe, terrains d'enquête, modes de valorisation)
 - Prise de risque scientifique (caractère novateur, exploratoire, pionnier)
 - Implication de jeunes chercheurs (doctorants, post-doc, jeunes enseignants-chercheurs)
 - Recherche mobilisable dans l'action et/ou co-construite avec des partenaires extérieurs au monde académique, à tout le moins proposant un mode d'interaction avec les terrains d'enquête et plus largement la société (diffusion)

7. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS SELECTIONNES

Tous les projets sélectionnés seront suivis et feront l'objet d'un bilan à mi-parcours et en fin de projet.

Bilan d'étape : A mi-parcours, les porteurs d'équipes-projets (projets d'une durée initiale demandée de deux ans) seront auditionnés, et leurs programmes évalués, par le **Conseil Scientifique**, qui proposera, ou non, la reconduction éventuelle de l'équipe-projet.

Bilan final : En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets devront adresser à la MSH Sud et à son Conseil Scientifique, **au plus tard un mois après la date échéance**, un **rapport-bilan**. Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état des partenaires effectivement impliqués et du réseau ainsi constitué (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe ainsi constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des sources, des matériels et méthodologies mobilisés,
- un résumé du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des données produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des publications réalisées, communications et autres manifestations liées au programme ou à la plateforme,
- une note sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse(s) à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

Bilan de reconduction : En cas de demande de reconduction, outre le « rapport-bilan » de fin de programme, les porteurs devront présenter **une note détaillée précisant les objectifs attendus**. Sur la base de ces éléments, le CS proposera au Copil de la MSH la reconduction, ou non, de l'équipe-projet.

A partir de ces bilans (final et de reconduction), le CS de la MSH Sud rédigera **une note d'évaluation finale destinée aux porteurs**⁴. Cette note pourra être communiquée en appui

⁴ Afin de maximiser les chances de réussite aux appels à projet nationaux et internationaux des programmes soutenus par la MSH, les critères de cette note d'évaluation finale seront pour partie calqués sur les critères de sélection des projets ANR ou H2020, à savoir :

- le degré de maturation scientifique effective du projet par rapport au pré-projet initial (confirmation de la qualité scientifique et de l'originalité de la recherche, pertinence des objectifs revus et clarté des résultats attendus),
- le degré d'ambition du projet et une vision affinée de son potentiel réel d'innovation,
- la crédibilité de l'approche et de la méthodologie proposées,
- la qualité du consortium interinstitutionnel, interdisciplinaire et international constitué (avec appréciation des mesures de coordination),
- la faisabilité du projet (réalisme du plan de travail et du calendrier, articulation des différentes tâches, prise en compte des risques, adéquation des moyens humains et financiers demandés au programme de travail),
- l'impact socioéconomique du projet.

aux réponses à appels à projet ultérieurs, à l'université ou à l'organisme de recherche de tutelle, à des bailleurs de fonds extérieurs, etc.

8. ENGAGEMENT DES PORTEURS

Quel que soit le format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est accordé, ses porteurs s'engagent à :

- respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant le cas échéant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition ;
- **citer la MSH Sud, la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs logos respectifs ;
- dans le cas de projets incubés à la **MSH Sud**, la **privilégier comme instance de montage** pour les dépôts ultérieurs (ANR, PCRD...) ;
- **participer**, dans la mesure du possible, à la **construction de la dynamique collective et structurante de la MSH Sud** : participation aux événements et autres projets collectifs organisés par la MSH (colloque final inter-équipes-projets, plateformes internalisées, etc.), conseil et expertise ;
- **renseigner les grilles d'indicateurs** demandées annuellement par la MSH Sud ;
- **informer les laboratoires de rattachement des membres de l'équipe-projet** de l'implication de ces derniers dans une équipe-projet MSH Sud.

9. THEMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets est divisé en trois sous appels, dont deux fléchés sur des thématiques précises.

9.1. AAP Blanc

Toute proposition s'inscrivant dans le projet de la MSH Sud « les sciences unies pour un autre développement » (voir les [orientations scientifiques de la MSH Sud](#)⁵) est la bienvenue.

⁵ Voir : <http://www.mshsud.org/la-msh-sud/axes-thematiques>.

9.2. AAP Santé-Environnement

Comment acquérir une compréhension fine des relations entre *santé* et *environnement* ? Quelles ressources mobiliser ? La santé et l'environnement, entendus au sens large⁶ – et dont le présent AAP, s'intéressant à leurs interactions, interroge en retour leurs périmètres propres –, ont longtemps été envisagés comme deux domaines relativement distincts. Aujourd'hui, les interactions entre ces deux réalités s'affirment comme un enjeu majeur de santé publique et une thématique centrale de l'écologie : de local, l'enjeu est devenu global, d'un point de vue tant scientifique, que technique et géopolitique, engageant directement les Etats et les relations entre les Etats et donnant lieu à la structuration de nouveaux fronts de recherche autour notamment de la « santé environnementale ».

Dans cette rencontre, les sciences de l'environnement semblent avoir gagné de nouveaux outils et méthodologies, et même une centralité nouvelle ; d'un autre côté, le concept de « développement durable » (DD) a considérablement ébranlé l'approche traditionnelle hygiéniste de la santé, en lui apportant une vision plus globale et plus complexe, et en renforçant l'exigence essentielle de prévention dans les politiques de santé publique. De nouveaux outils (comme par exemple l'évaluation quantitative des risques sanitaires – EQRS –, les approches *One Health* et *Eco Health*, ou bien encore les outils de modélisation mathématique et informatique) et champs de connaissance (autour par exemple de la « justice environnementale » ou des liens gènes-environnement et des mécanismes épigénétiques) se sont également affirmés comme « objets-frontière » entre les champs disciplinaires. Combinés avec une pression sociale de plus en plus forte, ceux-ci ont contribué à faire avancer de manière significative les cadres réglementaires dans des domaines très divers (principes de précaution et de traçabilité, politiques de développement, nouvelles formes de gouvernement des toxiques, approche multisectorielle « Un monde, une santé » de l'OMS, plans nationaux et territoriaux climat-air-énergie, protection des lanceurs d'alerte, interdiction de certains pesticides ou médicaments, transition agro-écologique et vers la « démocratie alimentaire », etc.). La sociologie des acteurs de l'environnement et de la santé s'en est retrouvée renouvelée et élargie, entraînant avec elle une reconfiguration des lieux de débat, des formes d'expertise et des méthodologies d'accompagnement à la prise de décision, autour de formes complexes d'interactions entre disciplines, mais aussi entre chercheurs et acteurs de terrain.

Aujourd'hui encore, le caractère exploratoire de ce champ socio-scientifique en construction met en visibilité nombre de lacunes et d'incertitudes. Terreau de l'innovation de demain, celles-ci alimentent pour l'heure de nombreuses controverses et, plus globalement, un « sentiment d'insécurité » des populations face à des risques sanitaires qui, dans le discours médiatique, paraissent de jour en jour plus nombreux. Perturbateurs endocriniens, rayonnements ionisants, danger de certains régimes alimentaires, nanoparticules... : dans les représentations, l'approche écosystémique santé-environnement en viendrait presque à désigner l'environnement comme intrinsèquement hostile au vivant. En la matière,

⁶ Le périmètre de la focale de cet AAP ne se résume pas à la pollution des milieux, il englobe également tous les agents externes – chimiques, biologiques, physiques –, d'origines anthropique ou naturelle, auxquels l'individu, humain ou animal, peut être exposé au sein des différents milieux dans lesquels il évolue.

l'incertitude – assimilée au risque – et l'anxiété entretenues autour de l'avenir de l'homme et de la Terre peuvent même être à l'origine de troubles psychologiques.

On le voit, les liens entre santé et environnement continuent de poser des problèmes complexes, de nature scientifique, épistémologique et méthodologique⁷, mais aussi sociaux, politiques et économiques, nécessitant d'articuler toujours plus étroitement approches sectorielles et globales, disciplinarité et interdisciplinarité (notamment entre SHS, sciences du vivant et de la matière), voire transdisciplinarité, recherche et action.

Ces problèmes sont de plusieurs ordres. Ils relèvent d'abord des polluants eux-mêmes : leurs natures très variées, par exemple, rend le rôle de chacun, pris isolément, difficile à évaluer, ce d'autant plus que nombre de ces polluants sont susceptibles d'interagir entre eux (effet cocktail). Ces problèmes tiennent également au mode, au niveau et la durée d'exposition, les individus pouvant être exposés par différentes voies (inhalation, ingestion...) et sources (alimentation, air...), les individus atteints pouvant également avoir été confrontés à de faibles niveaux d'exposition, mais de manière répétée, ou bien encore avoir été plus particulièrement atteints en raison de leur état (gestation, susceptibilité génétique, hypersensibilité, états de stress, déficits immunitaires, problèmes hormonaux). De même, selon les polluants, les effets produits sont très divers et souvent différés – parfois même transgénérationnels –, rendant là encore difficile l'administration des preuves de cause à effet, sans oublier les difficultés juridiques induites.

Ces problèmes relèvent également de déterminants socio-économiques, voire même de pratiques culturelles. L'exposition se définit en effet comme un ensemble de faits pouvant agir sur la santé ; or ce contexte relève tout autant de facteurs physiques, chimiques, biologiques, que de facteurs sociaux, culturels ou économiques (risques professionnels, liés au lieu d'habitation, etc.). Ce faisant, il est à noter que l'approche écosystémique des interactions santé-environnement conduit également à repenser les relations entre Nords et Suds – liés par la globalisation accélérée des risques sanitaires –, pour lesquels la santé publique se situe de manière identique au croisement des notions d'environnement et de développement. En la matière, Nords et Suds voient leurs politiques publiques prises dans les mêmes nœuds de complexité, entre manque de connaissances et difficultés d'administration de la preuve par l'expertise scientifique, entre systèmes de représentations peu favorables et pressions sociales pour prévenir et intervenir, entre nécessité du principe de précaution et contexte économique contraint par le dogme de l'innovation et de la croissance à préserver à tout prix.

Toutes ces considérations contribuent à rendre inopérantes les approches purement sectorielles, elles-mêmes pouvant être du reste la cause d'une absence de prise en charge des effets sur la santé de certaines substances dangereuses, pour différentes raisons : une structuration trop étroite de l'expertise ; des politiques publiques trop unilatéralement articulées autour des protocoles de l'épidémiologie – chronophages et donc insuffisamment protecteurs – ; ou une évaluation des risques circonscrite à la seule définition de seuils.

⁷ Par exemple, faut-il arrêter de considérer la classification par les effets sur l'homme comme le seul système valable de légitimation de la mise en œuvre de plans de prévention ou peut-on, en la matière, envisager la preuve par les données expérimentales comme suffisante ?

Pour répondre à ces enjeux – dont la grille de questionnement ici proposée ne prétend d'aucune manière à l'exhaustivité –, *cet AAP entend mobiliser toutes les sciences, depuis les sciences biomédicales et les sciences de l'environnement jusqu'aux SHS – toutes concernées – , en passant par les sciences de la matière, du numérique, de l'ingénierie, etc. Tous les formats de travail sont les bienvenus : du séminaire de recherche visant à documenter les interactions entre santé et environnement, à l'enquête expologique de terrain (autour par exemple d'agents environnementaux pour lesquels les études manquent), en passant par l'étude de cas ou l'analyse critique de l'état de l'art, et jusqu'aux projets de recherche-action articulant recherche et formation (professionnels de santé et autres personnels dont l'activité peut avoir un impact sanitaire) et/ou recherche et société (appui aux politiques publiques, production d'indicateurs, travail avec des entreprises ou associations...), etc.*

9.3. AAP Les (nouveaux) territoires du militantisme

Le présent appel à projets s'intéresse aux recompositions des formes d'organisation et de mobilisation du militantisme, autour d'associations, d'ONG transnationales, de coopératives, de formes professionnalisées de militantisme et autres mouvements sociaux proposant de fédérer telle ou telle communauté d'explorateurs d'alternatives, mais aussi repérables dans les processus de fond ayant par exemple conduit aux « révolutions arabes » ou à ce que l'on qualifie aujourd'hui, en Europe et ailleurs, de dynamiques « populistes ». Le militantisme, qui paraissait hier relever d'une sorte de sacerdoce voire d'une véritable discipline de vie, semble aujourd'hui revêtir des formes plus intermittentes, moins centralisées et hiérarchisées – plus horizontales ? –, tentant ainsi de concilier cultures individualiste et participative. Ces questions sont étroitement corrélées à une interrogation sur les causes défendues par ce militantisme, de l'historique exigence de redistribution d'un capital aux quêtes morales de reconnaissance, et jusqu'à des combats de justice sociale – autour par exemple de problématiques liées au genre – ou environnementale. Les porteurs de projets sont également invités à interroger le renouveau générationnel et l'évolution de la sociologie des militants, souvent décrits, par exemple – à tort ou à raison –, comme de plus en plus recrutés dans le ventre mou des classes moyennes salariées et éduquées, au détriment des classes populaires déstructurées par la mondialisation économique au point d'en avoir perdu leur « conscience de classe ». Ce renouveau générationnel implique-t-il une évolution du rapport au politique, notamment en termes d'échelle, de l'infranational au transrégional/national ?

Entre « nouvelles » méthodologies de contestation et de concertation, c'est aussi le répertoire d'action du militantisme qui paraît modifié, des réseaux sociaux numériques comme outils de mobilisation aux manifestations de type sit-in comme « Nuit debout », en passant par la mouvance des communs et les techniques/technologies participatives qui la soutiennent, les outils contemporains de l'activisme urbain, le renouveau des formes artistiques d'expression politique ou celui des méthodologies de débat et de la participation visant à l'instauration de démocraties plus « directes », et jusqu'aux tactiques de lutte des « black blocs ». Comment ces dispositifs d'action sont-ils structurés ? Permettent-ils

effectivement une meilleure participation et inclusivité des publics ? Quels sont les effets des nouvelles technologies sur les formes actuelles de militantisme ?

A l'opposé, cet appel à projets s'intéresse également à l'évolution des formes de répression et plus encore de disqualification de ce « nouveau » militantisme et de ses modes d'action, à commencer par les glissements sémantiques et autres évolutions de la langue médiatique, du classique « doux rêveur » au « dangereux idéaliste », du « militant » qualifié de « populiste » ou d'« activiste » aux « casseurs » et autres « terroristes verts » des ZAD, des grévistes qualifiés de « résistants au changement » à la « prise en otage » des usagers soi-disant opérée par leurs mouvements, etc.

Ces mutations n'interrogent pas que la sociologie des mobilisations ; elles interpellent directement et structurellement la recherche dans sa globalité, ne serait-ce que parce que cette dernière est elle-même de plus en plus appelée, par la société, à un fonctionnement plus participatif. Si la figure du chercheur-militant n'est pas nouvelle, ils semblent de plus en plus nombreux, ébranlés par les bouleversements à l'œuvre dans le paysage de la recherche, à exprimer un sentiment de perte de sens face à l'évolution de leur métier. Certains mettent ainsi leurs compétences au service de projets de recherche-action multi-acteurs, d'autres dans l'expertise au profit des politiques publiques, d'autres encore dans l'administration de preuves dans des espaces sociaux de controverses, ou bien encore en appui à la construction d'une cause ou d'un dispositif d'alerte. Une attention toute particulière sera accordée aux propositions visant à discuter et documenter ces évolutions par des études de cas et à outiller les acteurs, du chercheur à l'acteur de terrain, confronté à ces mutations.

Pour répondre à ces enjeux – dont la grille de questionnement ici proposée ne prétend d'aucune manière à l'exhaustivité –, cet AAP entend mobiliser toutes les sciences. Tous les formats de travail sont les bienvenus : du séminaire de recherche à l'enquête de terrain, et jusqu'aux projets de recherche-action articulant recherche et société (formation, appui aux politiques publiques, production d'indicateurs, travail avec des entreprises ou associations...), etc.

Rappel : Le dossier complet, dûment renseigné et **signé**, devra être transmis par voie électronique et en un seul fichier, sous l'objet « AAP 2018-2019 MSH Sud : Dossier ACRONYMEPROJET », pour le **20 octobre 2018** à l'adresse suivante : julien.mary@mshsud.org

À, le ...

Noms et signatures des porteurs du projet :

ANNEXE 1 : Modèle de lettre d'engagement (laboratoire)

LOGO DU LABORATOIRE

LIEU ET DATE

Je soussigné.e ... , directeur.trice du laboratoire ... , m'engage à (*effacer la mention inutile*) :

- attribuer à titre de subvention à l'équipe-projet ..., la somme de ... €.
- contribuer au soutien à l'équipe-projet ... sous forme de prestation (frais de personnels exclus) :

...

[DETAILLER LA PRESTATION, FRAIS DE PERSONNELS EXCLUS]

Cette prestation équivaut à la somme de ... €.

SIGNATURE

ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement (autre bailleur)

LOGO

LIEU ET DATE

Je soussigné.e ..., directeur.trice de ..., m'engage à (*effacer la mention inutile*) :

- attribuer à titre de subvention à l'équipe-projet ..., la somme de ... €.
- contribuer au soutien à l'équipe-projet ... sous forme de prestation (frais de personnels exclus) :

...

[DETAILLER LA PRESTATION, FRAIS DE PERSONNELS EXCLUS]

Cette prestation équivaut à la somme de ... €.

SIGNATURE

ANNEXE 3 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le [site Internet de la MSH Sud](#) :

<http://www.mshsud.org/programmes/appels-a-projets>